

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MARDI 02 SEPTEMBRE 2025 A 19 H 00

Présents : M. Jean-Charles DALLOZ Maire, Mme Marie-Christine LACROIX 1^{ère} Adjointe, M. Thierry DEGEORGE 2^{ème} Adjoint, M. Maurice BONDIER, Mme Catherine CAMPANINI, M. Eric DANJEAN, Mme Claire SAURAT, Mme Fernanda TEIXEIRA ;

Absent excusé : néant

Absent : M. Bruno MONTEIL

Secrétaire de séance : Madame Catherine CAMPANINI

Le Maire et l'ensemble du Conseil Municipal, prennent note de la triste nouvelle concernant le mari d'une instructrice sur le RPI, commune de VILLARDS D'HERIA ; Les élus adressent leurs sincères condoléances et apportent tout leur soutien à cette enseignante, dans cette terrible épreuve.

Le Maire informe que la rentrée scolaire s'est bien déroulée, les effectifs sont stables, à savoir : 11 élèves à Martigna pour les CP et CE1, à Villards d'Héria 21 élèves en maternelles et 15 CE2 CM1 CM2 ;

I – Approbation du précédent compte-rendu à l'unanimité ;

II- ONF : modifications foncières des surfaces relevant du régime forestier

Et Achat de diverses parcelles forestières :

Le Maire informe qu'en l'absence de Bruno MONTEIL, en charge de ce dossier qu'il connaît bien, il est préférable de reporter ces décisions concernant la forêt, lors de la prochaine réunion du Conseil Municipal.

III – Devis de menuiseries extérieures et portes de garages du chalet :

Le Maire présente deux devis pour remplacement des menuiseries extérieures au chalet, l'un de la société MORAND de Bellignat et le second de la société BOILLOT d'Orgelet ;

Après études et comparaison, les élus ont décidé de retenir la société BOILLOT d'Orgelet, dans un premier temps, seules la porte d'entrée et la fenêtre des toilettes seront changées concernant le T3 (côté droit), pour un montant de travaux de 1 680.68 € HT ; Le changement des portes des garages des 2 logements sera réétudié prochainement. Le Maire est autorisé à signé le devis correspondant ainsi que les documents relatifs à cette décision, à l'unanimité.

IV –Compteurs Linky du chalet :

Le Maire présente un devis d'ENEDIS pour modification de raccordement électrique du chalet, le montant restant à charge pour la commune étant relativement élevé de 5 975,30 € HT (6 572.83 € TTC), le Conseil Municipal à l'unanimité décide de demander la participation possible au SIDEC pour ce dossier. La décision sera prise ultérieurement.

Par ailleurs, il sera nécessaire d'isoler le plafond du garage, travaux qui pourraient être réalisés par notre employé communal. De plus, il serait judicieux d'installer une vanne de coupure du réseau d'eau potable pour l'appartement T3.

V –Extension du réseau électrique pour les réservoirs d'eau potable :

Le Maire présente les propositions du SIDEC pour extension du réseau électrique concernant les réservoirs d'eau potable, afin de prévoir l'installation de lampes UV (ultra-violet).

- Pour le réservoir de Martigna (bourg) la proposition de raccordement en aérien est de 4 679,72 € restant à charge pour la commune et de 28 412,73 € pour la proposition en souterrain ;

- Pour le réservoir de Chanon, la proposition de raccordement en aérien est de 6 099,49 € restant à charge pour la commune et de 17 969,18 € en souterrain.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de valider :

- Pour le réservoir de Martigna (bourg) la proposition de raccordement en aérien de 4 679,72 € et pour le réservoir de Chanon la proposition en souterrain de 17 969,18 €, à charge pour la commune.

Le Maire est autorisé à signer les avants projets sommaires correspondants et tout document relatif à ces décisions.

Aussi, le Conseil Municipal décide de prévoir une réunion d'information pour les administrés afin d'expliquer, entre autres, la réalisation de ces travaux.

VI – Devis ordinateur de la mairie :

Par l'intermédiaire du SIDEC, le Maire présente 3 devis des sociétés : RVS (Courlaoux), DISTRI MATIC (Montmorot) et FACTORIA (Courbouzon), pour le changement du matériel informatique de la mairie, afin d'anticiper le passage à Windows 11, courant octobre prochain. Les élus, à l'unanimité décident d'approuver le devis RVS pour un montant de 1 612 € HT (1 943.40 € TTC) et autorise le Maire à passer commande et à signer les documents nécessaires à cette acquisition.

VII – Personnel communal : complémentaire santé au 01 01 2026 :

Le Maire rappelle que le décret n° 2022-581 du 20 avril 2022, obligent les employeurs publics à participer au financement de la protection sociale complémentaire en santé à compter du 1^{er} janvier 2026. A ce titre, il informe que la collectivité doit opter soit pour la labellisation (l'agent choisit un contrat labellisé pour couvrir le risque santé) soit la convention de participation (l'employeur choisit d'adhérer à la convention de participation négociée par le Centre de Gestion du Jura, de ce fait, la participation ne peut être versée qu'aux agents qui adhèrent au contrat proposé). Les élus décident de convoquer l'ensemble des agents de la commune, afin de prendre la décision et modulation de participation à la complémentaire santé de son personnel.

VIII – Vente de parcelles privées :

Suite à la réception d'un courriel, le Maire informe de la mise en vente de parcelles privées sur la commune. Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de proposer l'ensemble des biens concernés, soit 20 000 m² au prix de 0.10 € le m².

IX – Demande d'achat d'une parcelle communale :

Le Maire fait part d'une demande d'achat de la parcelle communale A 193 de 6 630m². Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de charger Bruno MONTEIL, afin de se rendre sur place et éventuellement de proposer un échange au demandeur.

X – Terre d'Emeraude Communauté : fonds de concours pour le mur du cimetière :

Le Maire informe que Terre d'Emeraude Communauté s'est prononcée favorablement pour l'octroi d'un fonds concours d'investissement pour le mur du cimetière pour un montant de 10 000 € afin de soutenir ce projet.

Le Conseil Municipal remercie l'intercommunalité pour cette aide financière et autorise le Maire à signer la convention correspondante avec Terre d'Emeraude Communauté.

Pour ce projet, le Maire représente les devis reçus précédemment, l'ensemble du Conseil Municipal, décide de demander d'autres motifs de claustra à TTS Tôlerie Tuyauterie Soudure.

XI – Questions diverses :

1) Le Maire donne lecture d'un courrier de Terre d'Emeraude Communauté qui propose un accompagnement à la préservation des pelouses sèches communales en faveur de ce patrimoine naturel. Le Maire est chargé de contacter M. Jean-Paul DUTHION, Vice-Président en charge de l'Environnement et du Développement Durable.

CC

2) Le Maire donne lecture d'un courriel de l'Amicale des Sapeurs-Pompiers de Moirans-en-Montagne qui sollicite une subvention dans le cadre de l'organisation du cross départemental, institué par arrêté ministériel. Cette manifestation rassemblera environ 500 sapeurs-Pompiers du Département jeunes Sapeurs-Pompiers, personnels actifs ainsi leurs famille et accompagnant et aura lieu au Stade du Creux sur la commune de COYRON le 04 octobre 2025.

A cette demande le Conseil Municipal, à l'unanimité décide d'octroyer la somme de 150€.

3) Le Maire informe que des nouveaux locataires avec 4 enfants en bas âge (qui seront scolarisés sur le RPI) sont arrivés au T4 duplex à compter du 15 août dernier.

4) Le Maire fait part du dossier des anciens locataires du T4, les élus décident à l'unanimité de contester la nouvelle décision de la commission de surendettement de la Banque de France pour la recevabilité de ce re-dépôt. Un courrier recommandé sera adressé conformément à cette décision.

5) Le Maire informe que la vente des brioches au profit de l'APEI aura lieu du 06 au 12 octobre prochain.

6) Le Maire donne lecture d'un courrier des propriétaires du Lac de Chanon qui sont d'accord pour la mise en vente de leur bien.

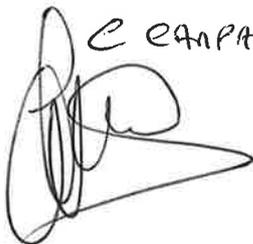
7) Le Maire fait part d'un courriel du SDIS du Jura concernant le Règlement Départemental de Défense Extérieure Contre l'Incendie, celui-ci prescrit aux commune la prise d'un arrêté communal de DECI. La commune va se mettre dès que possible en conformité à cette réglementation.

8) Le Maire remercie les élus et les bénévoles pour leur implication lors de la fête du village des 26/27 juillet dernier, celle-ci a été une belle réussite et a enchanté l'ensemble des participants.

9) Mme Catherine CAMPANINI sollicite une réfection du chemin des Fontaines pour la remplacement de la buse sur ce chemin, Monsieur Pascal Guillemain sera contacté afin se solliciter un devis de ces travaux.

10) En collaboration avec Terre d'Emeraude Communauté, un rapport concernant les habitations non raccordées au réseau d'assainissement collectif sera réalisé prochainement.

Séance levée à 21 h 30
Le secrétaire de séance

C CAMPANINI


Le Maire,
Jean-Charles DALLOZ

